

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 1 janvier 2018

TRANSACTION VENTE

7 % TTC maximum du prix de vente pour les pavillons, appartements.

10 % T.T.C. maximum du prix de vente pour tous types de terrains, fonds de commerce, murs commerciaux.

Pour les emplacements de parking, box : rémunération minimum de 1500 € T.T.C.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Non facturés.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

10 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

10 TTC par m² de surface habitable (zone tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Non facturés.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

12 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

12 TTC par m² de surface habitable (zone très tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

GESTION LOCATIVE

Services	Pourcentage
Encaissement des loyers et charges SANS règlements factures fournisseurs/appels de fonds	4,5 % H.T. auquel s'ajoute la T.V.A. en vigueur à 20 % sur les sommes encaissées.
Encaissement des loyers et charges AVEC règlement des factures fournisseurs et/ou appels de fonds	6,5 % H.T. auquel s'ajoute la T.V.A. en vigueur à 20 % sur les sommes encaissées.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Type	Pourcentage (T.V.A. en vigueur de 20 % à ajouter)
Baux commerciaux (Honoraires à la charge exclusive du preneur)	10 % H.T. du loyer annuel hors charges
Baux professionnel (Honoraires partagés entre le bailleur pour 50 % et le preneur pour 50 %)	10 % H.T. du loyer annuel hors charges

LOCATION PARKING / BOX

Type	Pourcentage (T.V.A. en vigueur de 20 % à ajouter)
Parking/Box (Honoraires partagés entre le bailleur pour 50 % et le preneur pour 50 %)	15 % H.T. du loyer annuel hors charges

Société ACTION IMMOBILIERE , SARL au capital de 7623€ € - Siège social : 2 place Jean Mermoz 93370 MONTFERMEIL - RCS BOBIGNY n° 417912235 - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 9301 2016 000 008 398 délivrée par CCI PARIS ÎLE-DE-FRANCE
Garant : CEGC , 16 rue Hoche 92919 LA DÉFENSE CEDEX